



Augmentation annuelle du loyer

Par **huggy84**, le **08/10/2009** à **09:38**

Bonjour,
Mon entrée dans le logement date du 31 Octobre 2008, mon propriétaire m'a fait parvenir l'appel pour le paiement du loyer de mois d'Octobre de cette année et y appliquant l'augmentation annuelle.
Ma question est la suivante, l'augmentation doit elle être effective sur tout le mois ou seulement à partir de la date anniversaire ?
Cordialement
Matthieu

Par **fabienne034**, le **08/10/2009** à **09:50**

Bonjour,
si votre entrée date du 31 octobre
l'augmentation du loyer débute le 1er novembre 2009
pour tout savoir sur le droit du bail:
<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>

Par **huggy84**, le **08/10/2009** à **15:54**

Merci pour votre avis.
Je vais m'empresse de relire correctement mon bail afin de vérifier que la date à laquelle l'augmentation annuelle doit être pratiquée ne soit pas le 1er Octobre mais bien la date anniversaire de mon entrée dans le logement.
Cordialement